



A8, A57
Rétablissement de
continuités écologiques
par Eco-ponts

Contexte générale et historique de la démarche d'amélioration de la perméabilité transversale des autoroutes ESCOTA

- Décision Ministérielle du 30 /12/2009 en faveur d'opérations de requalifications environnementales
- ⇒ **Paquet Vert Autoroutier 2010-2013** : un programme d'investissement pour rendre le réseau plus compatible avec les principes directeurs du Grenelle de l'Environnement

- Parmi les différents volets traités, la **préservation de la biodiversité** avec plusieurs actions et études sur différentes thématiques :
 - Actions en faveur de la Tortue d'Hermann
 - Lutte contre les espèces invasives
 - Gestion de sites naturels remarquables
 - Rôle de continuités longitudinales des emprises
 - **Rétablissement de continuités écologiques** (analyse globale, construction de 2 Eco-ponts)

- Une démarche d'amélioration de la perméabilité motivée par
 - L'ancienneté du réseau: 63 % mis en service avant 1980, soit A8 + A52 + A50
 - Une problématique écologique et de sécurité faune/trafic

Principes d'aménagement d'un éco-pont

Objectif : rétablir une continuité écologique

Forme en diabololo et une largeur suffisante pour limiter l'effet de couloir

Reconstitution d'une mosaïque de milieux en continuité avec les habitats naturels pour favoriser l'attractivité de l'ouvrage



A8 éco-pont PR 79,5

Les choix d'aménagements des 2 écoPonts et de leurs abords

Diversité des aménagements pour favoriser l'attractivité de l'ouvrage et le guidage des animaux

Pièges à traces

30 à 80 cm de terre

Parapets

3 Strates végétales

Barrière anti-véhicules

Andains de blocs, bois morts, terre

Clôtures adaptées aux abords



A8 écoPont PR 79,5

Présentation des 2 éco-ponts inaugurés

Ouvrage sur l'A8 - PR 79,5 :

Portée de 39,3 m,

Largeur au centre 12 m,

Sans appui central

Favorable à

6 espèces TVB PACA



Présentation des 2 éco-ponts

Ouvrage sur l'A57 PR 36,11

portée 68,6 m

largeur au centre: 15 m

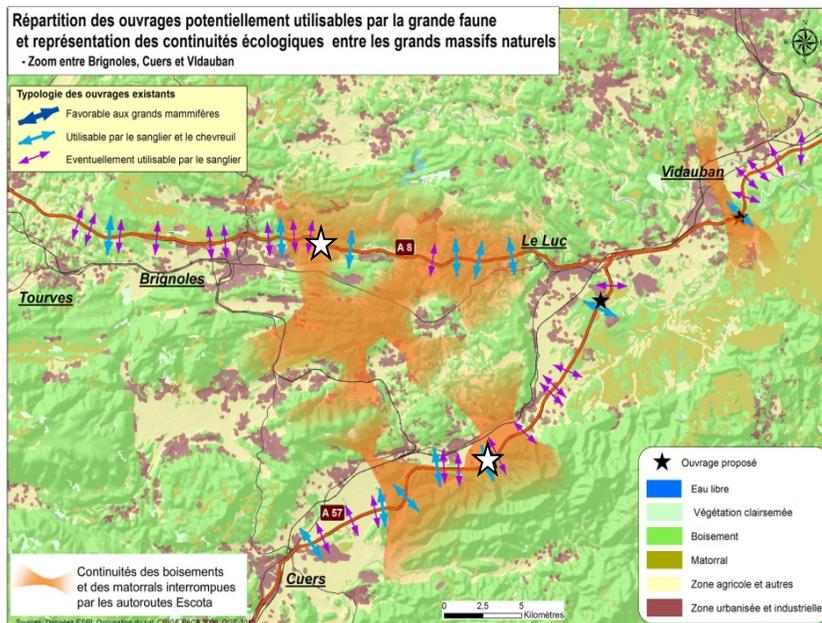
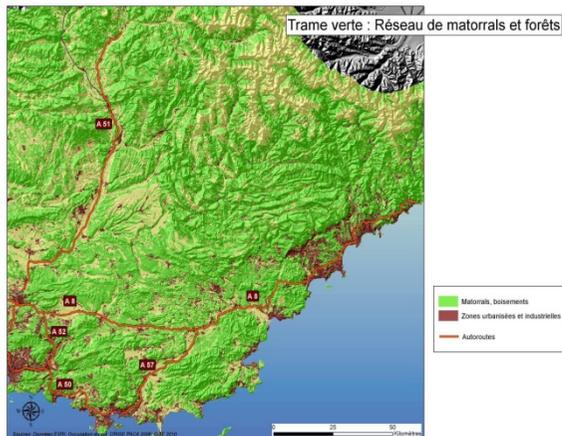
Eco-pont à béquille,

Favorable à

8 espèces TVB PACA



Démarche de localisation des écoPonts et les choix du PVA



Résultat du croisement

1. Analyse des grandes continuités traversées par l'autoroute à différentes échelles
2. Analyse de la perméabilité existante de l'infra
3. Analyse des zones d'accumulation des évènements faunistiques sur l'infra
4. Positionnement de 11 emplacements potentiels en privilégiant les PAS supérieurs spécifiques
5. Etude de faisabilité : analyse des contraintes de terrain, d'urbanisme, réglementaires et de délai, inventaires naturalistes,
6. Choix de 2 éco-ponts
7. Concertation
8. Début des travaux en 2012
9. Inauguration le 24 mai 2013

Organisation et management de l'opération

- ESCOTA certifiée ISO 14001 pour l'ensemble de ses activités
- Accompagnement d'ESCOTA et du groupement par des écologues en phases de localisation, de conception et de réalisation
- Réalisation de chaque éco-pont par un groupement de conception / réalisation
- Coordination environnementale par chantier
- Plan de gestion des Eco-ponts pour:
 1. Conserver l'aspect favorable de l'Eco-pont
 2. Vérifier l'efficacité des ouvrages



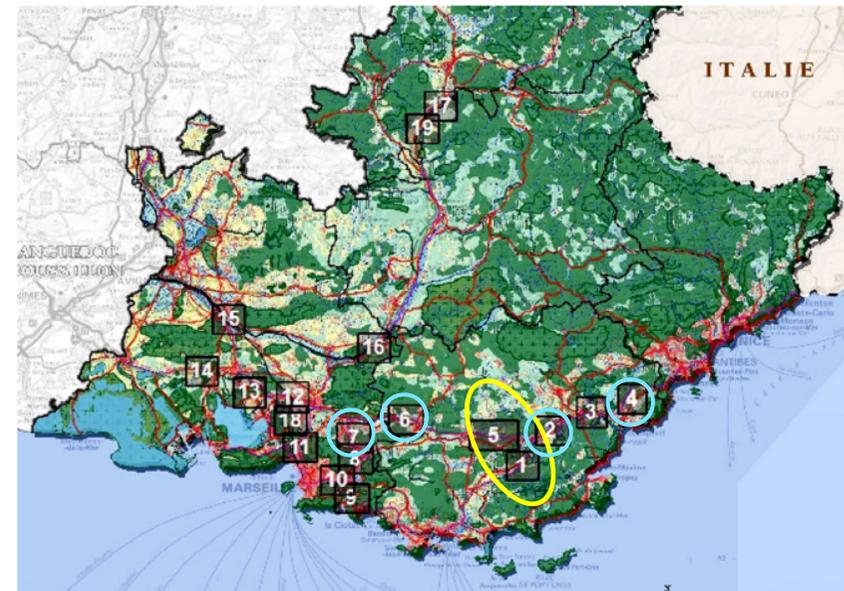
Conclusion : une démarche antérieure au lancement du SRCE mais cohérente

Ce projet est un des rares exemples français de rétablissement de continuités écologiques sur d'anciennes infrastructures

Il existe bien une cohérence entre les secteurs prioritaires identifiés dans le SRCE PACA pour la restauration de grandes continuités au regard des infrastructures de transport et les études menées par Escota.

Figure 13. Secteurs prioritaires pour la restauration de grandes continuités au regard des infrastructures de transport :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. l'entrée sud plaine des Maures | 11. l'Etoile / La Nerthe |
| 2. Vidauban | 12. Ventabren |
| 3. Le Muy – Roquebrune | 13. La Fare/ Coudoux |
| 4. l'Estérel | 14. la Crau/ Alpilles |
| 5. le Centre-Var | 15. les Alpilles / Lubéron |
| 6. le Mont Aurélien / Pourcieux | 16. la Clue Mirabeau |
| 7. Belcodène | 17. La Saulce |
| 8. Roquevaire | 18. l'Arbois TGV |
| 9. Aubagne – La Ciotat | 19. Ventavon |
| 10. La Penne-sur-Huveaune | 20. Cours d'eau prioritaires et classés (non identifiés sur la carte et disponibles sur le site http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/) |



4 nouveaux Eco-ponts sont prévus dans le cadre du Contrat de Plan (2012-2016)